

L'Amicale des Personnels de la Ville et de la Communauté Urbaine de Strasbourg

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 FEVRIER 2015

Membres présents :

DECHRISTE Michel, FOLKMANN Arlette, FOURBOUL Marc, GUERBER Sandrine, GUTH Lucien, HENCK André, HUBER André, JACQUOT Marcel, KIMM Pierre, KREBS Didier, MAEHLING Marie-Ange, MARTINEZ Valérie, MARZOLF Suzanne, PHILLIPPS Myriam, PIERRON Jean-Pierre, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude, SIFFERMANN Roland, SIRY Sylvain, SOMMER Jean-Bernard.

Membres excusés :

BATH Pierre, BAUM Robert, GOEPFERT Emilienne, HAUSS Marie-Christine, HOFFART Cornélia, KOPP Catherine, KUNTZMANN Pierre, LAPP Pascal, MARCHAL Philippe, OPPERMANN Bertrand, PARRE Thiebault, SCHUHMACHER Eric, WENDLING Michèle et le membre de droit du syndicat SPT-67.
Mme Corinne CLEMENS, représentante de l'Administration.

Membres absents :

BOUDET Dominique, STREICHER Philippe.

Procurations :

M. BAUM Robert donne procuration de vote à Mme MARZOLF Suzanne.
Mme HAUSS Marie-Christine donne procuration de vote à Mme MARTINEZ Valérie.
Mme KOPP Catherine donne procuration de vote à Mme PHILLIPPS Myriam.
M. KUNTZMANN Pierre donne procuration de vote à M. FOURBOUL Marc.
M. LAPP Pascal donne procuration de vote à M. GUERBER Sandrine.
M. PARRE Thiebault donne procuration de vote à M. RICHERT Raymond.
M. SCHUHMACHER Eric donne procuration de vote à M. JACQUOT Marcel.
Mme WENDLING Michèle donne procuration de vote à M. SIRY Sylvain.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil d'administration du lundi 16 février 2015 à 14h45.

Le Président informe que le point 7 de l'ordre du jour, bilan de l'opération chèques-vacances 2014, est reporté à la prochaine réunion en raison de l'absence de Mme Corinne CLEMENS, qui devait le commenter. En remplacement, un point concernant les logements de vacances sera présenté à cette position.

↳ **1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} DECEMBRE 2014**

Il n'y a pas d'observations concernant la rédaction du procès-verbal.

Le Président met son approbation aux voix : Le procès-verbal est APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

↳ **2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DEMISSION DE MME SONIA ZILLI**

Mme Sonia ZILLI a informé le Président par courrier du 6 janvier 2015 de sa démission du Conseil d'administration de l'Amicale. Le syndicat CGT propose la candidature de Mme Isabelle HEINTZ, agent des bibliothèques, pour la remplacer.

Le Président soumet la cooptation de Mme Isabelle HEINTZ au vote : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme Isabelle HEINTZ intégrera toutes les commissions dans lesquelles siégeait Mme Sonia ZILLI, à savoir Achats à tarifs préférentiels, Activités sociales, Communication, Initiation à l'informatique, Noël des enfants et Trésorerie générale. De plus Mme HEINTZ intégrera la commission Activités retraités dans laquelle 1 seul membre avait été désigné par la CGT.

↳ **3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : MISES A DISPOSITION 1^{ER} SEMESTRE 2015**

En janvier le Président a transmis à l'Administration la demande pour les mises à disposition durant le 1^{er} semestre 2015.

Dans cette demande le nombre d'heures prévu pour la Trésorière, actuellement en congé maladie, a été revu à la baisse, étant donné qu'elle sera moins disponible en ce début d'année. La démission de Mme Sonia ZILLI a également été prise en compte.

Le Président fera une demande complémentaire pour la mise à disposition de Mme Isabelle HEINTZ, pour les travaux des commissions dans lesquelles elle va siéger.

En 2015 le nombre d'heures nécessaires pour les fêtes de fin d'année sera plus important. Le Président envisage en effet d'associer d'avantage de membres actifs hors conseil aux activités de l'Amicale. Il lui semble nécessaire de rajeunir l'effectif, ne serait-ce qu'au regard des travaux physiques à effectuer, comme par exemple le maniement de palettes.

↳ **4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CONVENTION FINANCIERE 2015**

Le Président informe qu'une avance de 800.000 € sur la subvention a été accordée par l'Administration pour permettre les commandes de chèques-vacances.

Le projet de convention financière est actuellement en attente de signature.

Il prévoit un versement en 3 fois de la subvention de fonctionnement, soit 600.000 € en mars 2015, 301.917 € à la fin du 3^e trimestre 2015 et 400.000 € à la fin du 4^e trimestre 2015.

La subvention pour les locaux de la rue du 22-Novembre est prévue en 2 versements de 23.500 € chacun, à la fin du 1^{er} et du 2^e semestre 2015.

Pour 2015 l'aide de l'Eurométropole s'élève au total à 2.148.917 €, soit :

- 1.937.200 € pour les actions déléguées par l'Eurométropole
- 164.717 € pour les actions spécifiques de l'Amicale
- 47.000 € pour les dépenses liées aux loyers et charges des locaux.

Le Président note que la subvention n'a pas diminué, seul un rééquilibrage par rapport aux dépenses réelles a été fait. Il en donne la répartition détaillée :

Pour les prestations sociales déléguées par l'Eurométropole :

- 1.030.000 € pour l'acquisition des chèques-vacances
- 235.000 € pour la fête de Noël des enfants
- 137.000 € pour la fête de Noël des retraités
- 45.200 € pour les banquets des médaillés et retraités de l'année
- 90.000 € pour le fonds de secours
- 400.000 € pour les frais de personnel.

Pour les activités sociales et culturelles de l'Amicale : une subvention de fonctionnement d'un montant de 164.717 €.

Pour les loyers et charges des locaux rue du 22-Novembre : une subvention de 47.000 €.

Le Président rappelle que c'est ce qui est prévu dans le projet de convention financière, qui n'est pas encore signé, puisqu'il faut au préalable une délibération du conseil de l'Eurométropole. Dès sa signature, il en informera les membres du Conseil d'administration.

M. André HENCK demande si le montant alloué pour la fête de Noël des enfants est en stagnation et si une négociation est possible, au vu de l'augmentation de son coût.

Le Président répond que le chiffre est identique à celui de l'an dernier. Il indique qu'en effet la facture du Palais de la Musique et des Congrès augmente d'année en année. Si la location de la salle reste stable, la gestion technique, confiée à des entreprises privées, est en constante augmentation. Il souligne toutefois que l'Administration prend la hausse des tarifs en charge, comme ce fut le cas l'année où un démontage de nuit avait engendré un coût exceptionnel.

L'idée d'organiser la fête de Noël au Zénith, seule alternative possible, est rapidement abandonnée, le coût n'étant pas moindre et les inconvénients l'emportant sur les avantages.

M. André HENCK devant se rendre pour 16h30 au siège de Mut'est, le Président donne son accord pour avancer le point sur les statuts et le règlement intérieur que celui-ci doit présenter.

↳ 6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Le Président donne la parole à M. André HENCK pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux de la commission, qui s'est réunie le 7 novembre dernier.

M. HENCK informe qu'un important travail a été réalisé sur l'élaboration d'un règlement intérieur pour les logements de vacances. Reste encore une interrogation quant à la prise en charge par l'assureur des annulations à moins de 30 jours du départ.

Le Président intervient pour signaler qu'il a eu un appel téléphonique de l'assureur de l'Amicale juste avant la réunion. Celui-ci transmettra prochainement une proposition.

M. HENCK en prend note et proposera une date pour finaliser le règlement intérieur relatif aux logements de vacances.

Le traitement de 4 dossiers importants reste à démarrer, à savoir l'étang de pêche, la section ski, le fonctionnement de la trésorerie et les modifications statutaires. L'objectif est de faire valider la modification des statuts par une assemblée générale extraordinaire en 2015 et de faire approuver les règlements intérieurs par le Conseil d'administration.

Concernant l'étang de pêche, M. HENCK propose de faire un premier bilan avant de réunir la commission. La date du 11 mars à 9 heures est retenue pour une rencontre entre MM. Michel DECHRISTE, André HENCK et le Président.

Quant aux statuts, il faudra définir essentiellement ce qu'est une organisation syndicale représentative. M. HENCK propose de réunir dans un premier temps les présidents et secrétaires généraux des organisations syndicales pour un tour de table. Le Président se charge de trouver une date qui convienne à tous.

↳ **5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : FETES DE NOËL : BILAN 2014, CALENDRIER 2015**

La parole est à M. Lucien GUTH.

Celui-ci tient tout d'abord à remercier tous ceux qui ont participé activement aux deux fêtes de Noël.

M. GUTH démarre par le bilan de la fête de Noël des retraités.

Il estime que le spectacle était satisfaisant, malgré quelques échos qui lui sont parvenus au sujet du spectacle de 2013 qui aurait plu d'avantage. Trouver un programme en mesure de satisfaire tout le monde reste une tâche difficile.

Le point négatif qu'il relève concerne les plateaux repas pour les retraités qui ont été livrés sans pain et sans couverts. Il salue à cet égard l'intervention rapide de ses collègues et leurs efforts pour pallier cette déficience qui a entraîné un retard d'une heure dans le service.

M. GUTH admet que c'était une erreur de faire confiance verbalement au traiteur et précise qu'il va tirer les enseignements de cette expérience en élaborant dorénavant un cahier de charges pour cette prestation.

M. GUTH regrette également qu'une rupture du stock des colis soit survenue le dernier jour de la distribution officielle. Une commande complémentaire de 100 colis a été faite en urgence. M. GUTH souligne la difficulté d'évaluer la demande plus précisément, tous les retraités ne retirant pas leur colis et l'Amicale étant dans l'impossibilité de les livrer à domicile. Il informe qu'au total 3.100 colis ont été commandés pour 3.802 retraités répertoriés.

Pour éviter une telle situation à l'avenir, les personnes qui distribuent les colis devront signaler la baisse du stock au responsable, afin que celui-ci puisse prendre les dispositions pour anticiper le réapprovisionnement.

Au sujet de la présentation du colis, le Président déplore que le plateau offert était caché sous la paille, ce qui fait que bon nombre de retraités l'ont jeté avec l'emballage. En revanche il note avec satisfaction l'atout de la poignée de transport en plastique du carton d'emballage.

En 2015 la fête de Noël des retraités aura lieu les 2, 3 et 4 décembre. Les appels d'offres pour le spectacle ont été envoyés. Le délai de remise des offres est fixé au 6 mars. La commission se réunira l'après-midi du 19 mars pour faire le choix.

Ensuite M. GUTH fait le bilan de la fête de Noël des enfants dont l'organisation et le déroulement furent une réussite. Le spectacle a beaucoup plu. L'espace maquillage remporte de plus en plus de succès.

Le nombre de jouets est en régression au bénéfice des bons d'achat.

Le Président informe que la date limite de validité des bons d'achat a été fixée au 31 janvier 2015, étant donné que les listes des dernières naissances et certaines listes de rattrapage parviennent tardivement à l'Amicale.

M. Lucien GUTH fait part d'une autre difficulté au niveau des listes des enfants transmises par l'Administration. Les agents qui quittent l'Eurométropole en cours d'année, figurent sur les listes du début d'année et choisissent un cadeau pour leurs enfants. A leur départ ils disparaissent des listes et les cadeaux ne sont plus attribués. L'Amicale se trouve souvent confrontée aux protestations de ces personnes, alors qu'elle ne dispose d'aucun pouvoir de décision quant aux bénéficiaires.

Mme Suzanne MARZOLF regrette en outre le manque de clarté de l'Administration à ce sujet. Il arrive que, pour satisfaire des personnes qui lui ont fait remonter une réclamation, celle-ci donne à l'Amicale un ordre contradictoire aux critères définis pour l'attribution du cadeau.

M. GUTH termine en indiquant qu'en 2015 la fête de Noël des enfants aura lieu le samedi 12 décembre. Les appels d'offres pour le spectacle ont été envoyés. Comme pour celui des retraités, le délai de remise des offres est fixé au 6 mars. La commission se réunira le matin du 19 mars pour faire le choix.

↳ 7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : LOGEMENTS DE VACANCES

Le Président informe que la commission Gestion des logements de vacances s'est réunie le matin même et donne la parole à M. Didier KREBS.

Celui-ci signale que la commission a validée l'attribution des logements pour la période d'été et en donne un bref résumé. Un léger recul des demandes a été constaté : 307 en 2015 contre 366 en 2014. Toutes les 1ères demandes avec des enfants en âge scolaire ont été attribuées. Il y a eu 25 refus pour des 1ères demandes sans enfants en âge scolaire. Malgré la baisse des demandes il y a eu plus de refus que l'an dernier. Ceci est principalement dû au fait que la majorité des demandes était concentrée sur la 1^{ère} quinzaine d'août.

La date d'ouverture des locations qui restent disponibles est fixée au 17 mars.

M. KREBS annonce que des détecteurs de fumée vont être installés prochainement dans tous les logements. Dans les appartements des Vosges ils seront mis en place par une équipe de l'Amicale. Pour le reste des logements, un kit d'installation sera confié aux membres qui se rendront sur place pour les vacances.

Pour terminer, M. KREBS fait savoir que les nouveaux mobil-homes de VALRAS seront livrés et installés mi-mars. Ils seront donc prêts pour l'ouverture du camping le 24 avril.

Le Président souhaiterait développer le recours à l'internet par les membres pour les demandes de location et regrette que pour l'attribution été 2015 aucune demande n'ait été saisie. Il s'interroge sur la nécessité d'améliorer la saisie des données, le logiciel actuel commençant à dater et n'étant pas très convivial à l'utilisation : pas d'aide en ligne, pas de possibilité de retour arrière après validation d'une zone

Plus globalement une réflexion s'impose sur le renouvellement de l'application informatique, âgée de 12 ans.

➔ **8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : NOUVEL ACCES AMICALE**

Le Président fait part d'une modification de l'accès aux locaux de l'Amicale. Depuis que le plan Vigipirate a été relevé d'un niveau, la porte extérieure, qui s'ouvrait automatiquement aux horaires d'ouverture de l'Amicale, a été fermée. Seuls les agents actifs qui détiennent un badge peuvent emprunter cet accès. Les autres doivent entrer par l'accès principal du centre administratif, prendre l'ascenseur ou l'escalier et traverser le parking.

M. Jean-Bernard SOMMER demande si les membres ont été informés.

Le Président répond que l'information suivante, à destination de tous les membres, a été publiée dans le journal de l'Amicale :

« Le plan Vigipirate ayant été relevé d'un niveau, seuls les agents en possession de leur badge peuvent accéder au bureau de l'Amicale par la porte extérieure. Les membres retraités ou n'ayant pas leur badge doivent dorénavant emprunter l'accès principal du centre administratif et venir par le parking P1. La porte d'accès restera ouverte sur les mêmes créneaux d'ouverture de l'Amicale. »

➔ **9^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ENREGISTREMENT DES MEMBRES**

La saisie des nouveaux adhérents dans le logiciel Civi-RH avait été interrompue durant toute l'année 2014, en raison du congé maladie prolongé de l'agent chargé de cette tâche à la Gestion du personnel.

Cette situation problématique avait été abordée en Conseil d'administration au mois de mai 2014. Mme Corinne CLEMENS avait alors envisagé de confier éventuellement ce travail de saisie à l'accueil DRH. Elle devait se renseigner sur les autorisations nécessaires.

Entretemps les saisies ont été reprises au niveau de la Gestion du personnel par l'agent revenu de congé de maladie et tout est rentré dans l'ordre.

↳ **10^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : REMPLACEMENT DE LA CAMIONNETTE DE L'AMICALE**

Dans le cadre de la convention signée avec la collectivité, un véhicule de réforme est mis gratuitement à la disposition de l'Amicale pour ses activités. Il est utilisé en particulier pour les fêtes de Noël et à l'étang de pêche. Celui qui était mis à disposition jusqu'à maintenant, un fourgon de marque Mercedes MB 100, a été définitivement réformé lors du dernier contrôle technique, car jugé économiquement irréparable.

Par courrier du 22 janvier dernier, le Président a été informé de son remplacement par un véhicule Peugeot Boxer. Ce véhicule est actuellement en révision dans les ateliers PVA, qui préviendront dès qu'il sera disponible.

↳ **11^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : VOYAGES 2015**

Le responsable de la commission Voyages étant absent, le Président informe que la croisière en Scandinavie, qui avait été proposée en remplacement du voyage en Namibie, a également dû être annulée par manque de participants.

↳ **12^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : EXCURSIONS 2015**

Une journée au salon de l'automobile à Genève est programmée pour le 6 mars. Le minimum de 40 participants, requis pour obtenir une place d'accompagnateur, est pratiquement atteint à ce jour. Le responsable de la commission ne pouvant pas assurer l'accompagnement, il est proposé de choisir une personne de confiance parmi les participants pour la charger de cette tâche.

La prochaine destination retenue par la commission excursions est le lac Majeur. Il s'agit d'un séjour court de 4 jours/3nuits pour un prix de 430 €. Les informations paraîtront dans le journal de l'Amicale et sur le site internet.

↳ **13^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIRECTION DE LA CHORALE**

Suite à l'appel lancé dans le journal de l'Amicale, une candidate s'est présentée pour reprendre la direction de la chorale, à titre bénévole. Il s'agit de Mme Armelle WEBER, qui travaille au Crédit Agricole et qui dirige également une chorale à Eckwersheim.

Le Président va vérifier si Mme WEBER, en tant que non-membre, est couverte par le contrat d'assurance souscrit par l'Amicale.

Le responsable de la chorale a demandé au Président comment on pourrait remercier Mme WEBER pour son intervention. Le Président propose de prévoir une enveloppe financière pour acheter un cadeau (par exemple des bons cadeaux) deux fois par an.

Le Président demande l'accord de principe du Conseil d'administration pour offrir deux fois par an un cadeau à la personne qui dirige bénévolement la chorale, afin de la remercier pour son intervention : CET ACCORD EST DONNE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

14^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION D'UNE EXPO-VENTE LE 26 MARS

Une expo-vente aura lieu le 26 mars, juste avant les fêtes de Pâques. Elle se déroulera à nouveau dans le parking à vélos jouxtant les locaux de l'Amicale.

L'opération « parfum », qui avait remporté un grand succès à Noël, sera renouvelée pour la fête des mères. La livraison se fera le 21 mai dans les locaux de l'Amicale.

→ 15^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

VACANCES ENFANTS

Le Président rappelle que l'Amicale verse une prestation de vacances de 75 € aux membres de l'Amicale dont les enfants séjournent en colonies de vacances ou camps d'adolescents, pendant au moins 6 jours durant les congés scolaires. En parallèle, pour aider les familles qui ont peu de moyens, des avances pour les frais de séjour sont accordées.

Dans ce cas l'Amicale paie directement la facture à l'association organisatrice et l'agent rembourse l'Amicale par cessions sur salaire. Le Président propose de déduire à l'avenir la prestation de vacances de 75 € de ces avances, au lieu de la verser après le séjour, charge à la famille de transmettre l'attestation de séjour à posteriori. Cette mesure ne concernera pas les séjours dans le centre Bel-air de Quieux avec qui l'Amicale a signé une convention qui permet de déduire directement la prestation de vacances du prix du séjour.

La proposition est mise aux voix. Il est DECIDE A L'UNANIMITE DES PRESENTS que dorénavant pour tout dossier de demande d'avance des frais de colonies de vacances, la prestation de vacances de 75 € sera déduite directement des remboursements.

CARTE UGC BLUE

Dans le but de dématérialiser les tickets cinéma, l'UGC a mis en place une carte nommée UGC Blue, vendue 2 €, sur laquelle sont chargés des e-tickets UGC.

Le Président fait part d'une offre spéciale que l'UGC réserve à l'Amicale jusqu'au 15 mars 2015 pour 1.600 cartes UGC Blue à 1 € chargée chacune d'1 e-ticket UGC gratuit.

L'Amicale commandera un stock d'e-tickets auprès de l'UGC. Ce stock virtuel sera géré par l'Amicale. Les agents chargeront sur leur carte UGC Blue, via un accès internet, le nombre de places de cinéma voulu.

Les cartes, de format carte bancaire, porteront la mention « Amicale Strasbourg » et seront personnalisées avec le matricule du bénéficiaire.

2% de frais s'ajouteront au prix de la place ; ainsi le ticket qui est aujourd'hui à 6,20 € coûtera 6,32 €. Actuellement les places gratuites offertes à certaines occasions sont réparties sur l'ensemble de la commande, réduisant le prix du ticket individuel en conséquence. Cette façon de procéder ne sera pas applicable à ce système. Les critères d'attribution des gratuités seront à définir par l'Amicale. Par exemple : 1 place gratuite pour 10 places achetées lorsqu'il y aura 10% de gratuités et 1 place gratuite pour 5 places achetées lorsqu'il y aura 20% de gratuités.

Le Président souligne les avantages de ce système : les agents n'auront plus besoin de se déplacer à l'Amicale aux heures d'ouverture pour acheter leurs tickets, ils pourront recharger leur carte UGC Blue à tout moment sur internet, 24h/24 et l'Amicale n'aura plus à gérer le stock physique des billets.

Le Président donne lecture des conditions transmises par l'UGC pour bénéficier de cette offre :

- passer commande de cartes UGC Blue personnalisées (avec les infos du bénéficiaire et/ou un message au choix)
- une fois la commande validée et le règlement effectué, répondre au message transmis au plus tard le 15 mars 2015 en joignant le fichier PDF de confirmation de commande reçu
- d'ici le 20 mars UGC créditera sur le compte client les e-tickets UGC invitation correspondants.

Les membres du Conseil d'administration sont d'accord pour l'achat des 1.600 cartes UGC Blue. Le nombre de cartes sera limité à 1 par agent + 1 pour chaque enfant de l'agent.

Il est décidé de ne pas publier l'offre dans le journal. Elle sera proposée aux agents qui viennent à la billetterie pour acheter des places de cinéma. Ceux qui achèteront une carte en recevront le mode d'emploi.

FONDS SOCIAL

La mission sociale du personnel a octroyé en mars 2014 un secours remboursable sur salaire de 500 €, émis du fonds de roulement mis à disposition par l'Amicale, à un agent titulaire de la CUS ayant d'importantes difficultés financières. Le remboursement intégral était prévu sur la paie du mois d'avril 2014 du salarié.

Début janvier 2015 la mission sociale du personnel a appris le décès de l'agent. En février 2015, lors du pointage annuel dans le grand livre des comptes, la mission sociale s'est aperçue que l'opération en sortie de 500,- € affectée au secours octroyé n'avait pas fait l'objet d'une opération identique en rentrée. Après de nombreuses recherches et vérifications, l'absence de cession et donc de sa mise en place a été constatée. Du fait du décès de l'agent, il n'y a plus de possibilité de récupérer le montant de 500 €.

Au regard des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration est appelé à voter le passage en perte de la somme de 500 € avancé à cet agent: ADOPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

CONTRAT SOGICAL

Au sujet du journal mensuel de l'Amicale, la Chambre Régionale des Comptes avait relevé dans son rapport d'observations définitives du 23 octobre 2013 que le contrat liant l'Amicale (éditeur) et la société Sogical (régisseur) ne prévoyait pas expressément la part de l'espace réservé aux textes de l'Amicale et celle destinée à la publicité.

Afin de prendre en compte cette remarque de la Chambre Régionale des Comptes, un avenant au contrat du 14 octobre 2010 a été signé. L'article 2 est complété par la phrase suivante : « La quote-part réservée aux insertions publicitaires pour le régisseur représente au maximum 40% des pages du journal. Les 60% restants sont exclusivement réservés à l'éditeur. ».

CONTROLE DES IMPAYES

Il est apparu lors de l'envoi des rappels pour le paiement de la cotisation 2015, que le fichier des membres comportait des agents qui ne remplissent plus les conditions pour adhérer à l'Amicale (disponibilité, départ de la collectivité ...). Il faut noter par ailleurs que certains agents qui sont dans ce cas ont payé la cotisation.

Le Président rappelle les articles des statuts de l'Amicale qui définissent les conditions d'admission.

L'article 5 stipule :

« Peuvent être membres actifs de l'Amicale :

- a) toutes les personnes employées à titre permanent, en détachement, mises à disposition ou en retraite, de la CUS et de la Ville de Strasbourg,
- b) toutes les personnes engagées sous contrat d'une durée d'un an ou plus par la CUS et la Ville de Strasbourg relevant du statut du droit privé
- c) tous les conjoints et ayants-droit d'un membre décédé, sauf en cas de remariage,
- d) les sapeurs pompiers professionnels employés par la CUS et transférés vers le SDIS le 1.7.99. »

L'article 6 stipule que « les personnes membres à la date du 7 décembre 1995 mais ne remplissant pas les conditions de l'article 5 peuvent rester membres selon les dispositions antérieures ».

Le Conseil d'administration décide de ne pas envoyer de relance pour le paiement de la cotisation aux personnes qui ne répondent plus aux conditions pour adhérer.

Lorsqu'un point complet sur les membres sera effectué, il faudra veiller au respect des critères requis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt le Conseil d'administration du lundi 16 février 2015 à 16h55.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président